



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 119427

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les perspectives d'avenir des enseignants impliqués dans les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED). En effet, suite à la diminution des moyens consacrés à ces réseaux, les enseignants concernés s'inquiètent de voir leur rôle diminué et mettent notamment en avant le contexte social dans lequel s'inscrivent les évolutions actuelles. Ainsi, ils soulignent que l'aide personnalisée mise en place peut apporter des réponses ponctuelles mais en aucun cas des solutions à des difficultés persistantes de certains élèves. De plus, l'aide personnalisée peut être refusée par les parents. Ainsi, ils estiment qu'une part non négligeable des élèves ne sont aujourd'hui pas toujours capables de recevoir l'enseignement qui leur est proposé, entre autres en fonction de facteurs extérieurs à l'école comme les familles recomposées ou monoparentales. Par ailleurs, ces enseignants soulignent le manque de structures spécialisées, qui seraient justement capables en partie de pallier une réduction du maillage des RASED. Ainsi, les jeunes pour lesquels est envisagé un placement en institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) sont souvent contraints d'effectuer d'importants déplacements ou d'être placés en internat. Face à cette situation et rappelant tant leur capacité d'expertise que le manque de formation des enseignants face à la difficulté scolaire, les enseignants du RASED souhaitent connaître les perspectives d'avenir envisagées par le ministère concernant le public en difficultés scolaires. Sensibilisé sur cette problématique, il souhaite relayer cette interrogation. Il souhaite aussi connaître les mesures mises en place par le ministère pour mieux prendre en charge les jeunes en difficulté ainsi que celles qui peuvent être envisagées pour améliorer l'importance accordée dans la formation des maîtres à la prise en charge de ce public.

Texte de la réponse

Le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. La réforme entreprise à l'école primaire vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. De nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008 et des procédures d'évaluations nationales des acquis des élèves ont été mises en oeuvre. Des stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires constituent une des réponses au traitement de la difficulté scolaire, dans la perspective d'une meilleure réussite de tous les élèves à l'école primaire. De même, l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en complément des dispositifs déjà existants, est systématiquement proposé aux familles des élèves rencontrant des difficultés, en particulier celles relevant des réseaux ambition réussite. Au quotidien, l'institution de l'aide personnalisée à l'école primaire permet désormais aux enseignants affectés dans les classes de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Dans ce contexte, la circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 a actualisé le fonctionnement et précisé les missions des enseignants spécialisés qui travaillent dans les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED). L'action des maîtres

spécialisés structurés en RASED est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves. Le meilleur emploi des maîtres spécialisés, tout comme l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau en français et mathématiques, contribue à la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent et complémentaire de réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes. Concernant la formation des enseignants, le référentiel des compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier précise que tout enseignant doit connaître, dès l'entrée dans le métier, les fondements de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte et doit savoir coopérer avec les parents et les partenaires de l'école afin de contribuer à la résolution des difficultés des élèves. Il est désormais de la responsabilité des universités, dans le cadre des formations de préparation aux métiers de l'enseignement, d'offrir aux étudiants, futurs professeurs, la possibilité de développer ces compétences. Ainsi, aidés par les médecins de l'éducation nationale et les psychologues scolaires, les enseignants sont à même de repérer les difficultés et les besoins éducatifs particuliers de certains enfants, d'analyser des situations et de contribuer au repérage de troubles éventuels.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119427

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10724

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 614